

L'intérêt du public est au cœur de la gouvernance



Elizabeth Wilfert, Présidente

LE BUREAU

Elizabeth Wilfert, Présidente
Barbara Major-McEwan, Dt.P.,
Vice-Président
Susan Knowles, Dt.P.

LE CONSEIL

Diététistes élues au conseil

Cynthia Colapinto Dt.P.
Lesia Kicak Dt.P.
Susan Knowles Dt.P.
Abigail Langer, Dt.P.
Barbara Major-McEwan Dt.P.
Erica Sus Dt.P.
Krista Witherspoon Dt.P.
Erin Woodbeck Dt.P.

Représentants du public

Naj Hassam
Elsie Petch
Carole Wardell
Allan Warren
Elizabeth Wilfert
Claudine Wilson

DIÉTÉTISTES NOMMÉES À DES COMITÉS

Edith Chesser Dt.P.
Dianne Gaffney Dt.P.
Susan Hui Dt.P.
Sobia Khan Dt.P.
Julie Kuorikoski Dt.P.
Léna Laberge Dt.P.
Grace Lee Dt.P.
Kerri Loney Dt.P.
Jill Pikul Dt.P.
Diane Shrott Dt.P.
Marie Traynor Dt.P.

La reprise des activités du conseil qui vient d'accueillir plusieurs nouveaux membres m'amène à réfléchir à sa composition et à son énoncé de mission. Le « conseil » de l'Ordre des diététistes de l'Ontario est semblable à bien des égards à un conseil d'administration car il s'occupe des politiques.

Notre conseil compte huit membres élues (des diététistes) qui ont un mandat de trois ans renouvelable une fois. Les élections régionales ont lieu en avril et les mandats commencent en juin.

Le lieutenant-gouverneur nomme également par décret cinq à sept représentants du public qui ont autant voix au chapitre que les autres membres. Ces personnes, qui ne sont inscrites à aucun ordre de réglementation des professions de la santé, peuvent poser leur candidature au conseil par l'entremise du Secrétariat des nominations du gouvernement provincial. Il s'agit souvent d'un long processus qui consiste à examiner les curriculum vitae et à envoyer les candidatures au comité des nominations de l'Assemblée législative pour les faire approuver. Le nom des candidats retenus est envoyé au Conseil des ministres de la province pour approbation puis au bureau du lieutenant-gouverneur où la nomination reçoit la « sanction royale ».

Les représentants du public ont aussi un mandat de trois ans et peuvent solliciter un renouvellement autant de fois qu'ils le désirent. Cependant, rien ne garantit qu'ils seront nommés de nouveau. Étant donné qu'ils sont nommés à des périodes différentes, leurs mandats sont échelonnés et ils ne partent donc pas tous en même temps. Les élections régionales ont également lieu tous les trois ans afin d'assurer une rotation des nouveaux élus.

Même si les membres élues et les représentants du public siègent au conseil à divers titres, ils sont tous là pour protéger « l'intérêt public ». Chaque personne apporte une perspective unique aux réunions, et le but ultime de nos décisions sera toujours de servir et de protéger tous les résidents de l'Ontario. En prenant les décisions, les membres du conseil s'efforcent non seulement d'atteindre un objectif et d'être efficaces, mais aussi d'être objectifs, équitables et de respecter le principe de la transparence. Nous nous posons une série de questions afin de faire de bons choix. Nous nous demandons non seulement comment une mesure protège le public mais aussi pourquoi c'est une question d'intérêt public. Nous examinons ses liens avec le mandat de réglementation, la mission et les objets de l'Ordre. De plus, nous réfléchissons au jugement que le public, d'autres ordres et le gouvernement porteront sur le rôle et les activités de l'Ordre. Possédons-nous les ressources ou devrions-nous conclure des partenariats? Y a-t-il d'autres moyens d'atteindre le but?

Notre cadre de prise de décision établit des normes élevées pour effectuer un examen scrupuleux, et nous sommes conscients de vos attentes concernant le travail que nous effectuons en votre nom. C'est un privilège de siéger au conseil de l'Ordre des diététistes de l'Ontario, un rôle que ni les membres élues ni les représentants du public ne devraient tenir pour acquis.